**2024/****20**

DĖPARTEMENT DE L’YONNE

 **EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

|  |
| --- |
| nombre de membres |
| Afférents au conseil municipal |  | En exercice | Qui ont pris part à la Délibé-ration | Qui ont pris part au vote |
| 13 |  | 13 | 9 | 10 |

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Séance du 28 mars 2024

Convocation

22/03/2024

Date d’affichage

22/03/2024

 \_\_\_\_\_\_\_\_

L’an deux mil vingt-quatre, le 28 mars

Convocation

 19/05/2021

Date d’affichage

 19/05/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER - S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICAO – E. TRESCARTES – C. GREGOIRE (arrivée à 19h17) – P. LAMY- BOYET – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME – H. CAPPELLAZZI

Ont donné pouvoir : W. COLAS à E. TRESCARTES

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI

Secrétaire :S. GREMY

**VIDANGE DE L’ETANG N°1 DU HAMEAU DES ETANGS DE SAINT ANGE**

Suite à la demande des services de l’Etat, la Commune est dans l’obligation de procéder à la réfection de la digue et pour se faire, vidanger l’étang n° 1 du hameau des Etangs de Saint Ange.

Vu le courrier de la DDT en date du 17 novembre 2023 relatif à un manquement administratif concernant l’étang n° 1 et n° 2,

Un bureau d’études a été sollicité pour réaliser l’étude nécessaire à cette vidange.

Le montant estimatif de l’étude s’élève à 9640 € HT,

Le montant estimatif des travaux s’élève à 43900 € HT,

Soit un total de 53540 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

SOLLICITE la Préfecture pour demander une subvention au titre de la DETR

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

 La Secrétaire Le Maire

 Stéphanie GREMY Catherine DECUYPER